



Mythique TOUR DU QUEYRAS ... : des paysages magnifiques, de quoi se ressourcer au quotidien dans une nature vierge....vous allez adorer !

LIEU : HAUTES ALPES – QUEYRAS

DATE : du samedi 2 aout au samedi 9 aout 2025

DURÉE : 8 jours - 7 nuits – 6 jours de marche

ENCADREMENT : Guilhemette Dhoyer - Accompagnatrice en montagne diplômée d'état, tel 06 64 43 28 00

MAIL : sejours.atlas@gmail.com

NIVEAU : MOYEN ++

HÉBERGEMENT : en hôtel (avec sauna) la première et la dernière nuit puis en auberge où en refuge.

GROUPE : 12 personnes

ARRIVÉE/DEPART : samedi 2 aout à 17 heures. RDV Auberge LA BAÏTA DU LOUP à La Chalp de SAINT VERAN
Séparation samedi 9 aout après le petit déjeuner

PORTAGE : vos affaires de la journée. Transport quotidien de vos bagages

TARIF : 885 € par personne

Le prix comprend

- La pension complète du J1 (repas du soir) au J8 (petit déjeuner)
- L'encadrement par 1 accompagnatrice en montagne diplômée d'état
- le transfert de vos bagages quotidiens

Le prix ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de séjour,
- Les assurances annulation et rapatriement

Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

LES PLUS DE CE SEJOUR

Une splendide boucle sur les plus beaux sentiers du Queyras !

Le portage de vos affaires d'hébergement en hébergement.

PROGRAMME DU SÉJOUR

Sam. 2/08 : Rendez-vous à l'Auberge la Baïta du Loup à la Chalp de Saint Véran
Installation, présentation du programme du séjour, dîner, et nuit

Dim. 3/08 : LA CHALP (1768m) – SOULIERS (1827m)

Tous en piste ! Nous voilà partis sur ce mythique Tour du Queyras ! La montée se fera en deux temps.
Tout d'abord nous montons au col de Prés Fromage (2143m), puis descente sur le magnifique château de FORT QUEYRAS (1380m) pour ensuite mieux remonter jusqu'au Lac de ROUE (1850m)
Nuit en refuge à Souliers.
Déniv : + 850 m / - 770 m - Temps de marche : 5 heures 30

Lun. 4/08 : SOULIERS (1827m) – AIGUILLES (1471m)

Une bien belle journée sous la protection du Pic du Grand Rochebrune. Montée vers le col de Péas, descente sur la Bergerie de Péas, puis montée au col de la Crèche (2322m), le panorama est grandiose !
Longue descente jusqu'à Aiguilles. Nuit en auberge.
Déniv : + 760 m / - 1100 m - Temps de marche : 5 heures 30

Mar. 5/08 : AIGUILLES (1471m) – ABRIES (1547m)

Il faudra partir tôt....très tôt ! la journée sera inoubliable....mais un peu longue !
Belle montée, régulière jusqu'au Lac du Malrif (2580m) et descente régulière jusqu'à Abriès.
Nuit en gîte.
Déniv : + 1100 m / - 1040 m. - Temps de marche : 6 heures 30

Mer. 6/08 : ABRIES (1547m) – L'ÉCHALP (1690m)

Journée panoramique en passant sur les CRÊTES DE GILLY (2584m). Nuit en auberge.
Déniv : + 1040 m / - 900 m - Temps de marche : 6 heures

Jeu. 7/08 : L'ÉCHALP (1690m) – REFUGE AGNEL (2580m)

Pour voir les plus beaux lacs du Queyras il faudra un peu monter !! Les lacs Egorgéou et Foréant sont des bijoux ...très belle vue au Col Vieux (2806m). Par beau temps on peut y voir le Mont Blanc !
Nuit en refuge.
Déniv : + 1115m / - 230 m - Temps de marche : 5 heures 30

Ven. 8/08 : REFUGE AGNEL (2580m) – LA CHALP DE SAINT VERAN (1768m)

Peu de montée pour finir notre incroyable boucle ! Le col de Chamoussière sera le plus haut de notre tour : 2884m Mais longue descente sur Saint Véran ...sans aucune difficulté
Nuit en Hôtel. En chambre de 2.
Déniv : + 310m / - 1120 m - Temps de marche : 6 heures 30

Sam. 9/08 : Séparation après le petit déjeuner.



Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. Tous les dénivelés sont donnés à titre indicatif, ils seront plus ou moins atteints

L'EQUIPEMENT

- Sac à dos (30/35 litres) avec sur sac pour la journée
- Sac de voyage pour le transport de vos affaires personnelles
- Crème solaire
- Gourde
- Couverture de survie
- Lunettes de soleil
- Une petite paire de gants
- Bonnet
- Un couteau + une cuillère
- Une petite boîte style Tupperware
- Un pantalon de randonnée + un short
- Une première couche thermique
- Chaussettes
- Un gilet sans manche en polaire
- Une polaire
- Une tenue confortable pour le soir
- Veste Goretex étanche
- Chaussures de montagne pas neuves....pas vieilles....
- Bâtons de marche
- Des sandales ou tongs pour le soir
- Votre pharmacie personnelle (avec Compeed et Elastoplaste)
- Vos affaires de toilette
- Serviettes de toilette
- Un « sac à viande » dit aussi « sac à rêves » !
- Maillot de bain (pour le sauna ou dans les lacs.)

REJOINDRE LE POINT DE DEPART

Pour venir à LA CHALP DE SAINT VERAN

- **Par la route :** RN94 depuis Briançon ou Gap jusqu'à Guillestre
Puis D902 pour entrer dans le Queyras. A Ville Vieille D5 jusqu'à la Chalp de Saint Vèran.
- **Par le train :** gare de Mont-Dauphin-Guillestre : correspondance TGV de Marseille, Valence et Grenoble, un train direct par jour de Paris.

FORMALITE

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité + carte Vitale
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.
Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

CONTRATS ASSURANCES

Assistance rapatriement - frais de secours : 1 % du prix du séjour

Annulation + bagages : 2, 8 % du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible qu'une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle www.mediateur-consommation-smp.fr 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

